



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

# LA CFDT, C'EST... POUR VOUS !

### Une CFDT plus forte pour vous représenter

En 2012, les élections dans les très petites entreprises ont placé la CFDT en deuxième position. Ce résultat lui donne plus de poids pour conquérir de nouveaux droits, pour vous et avec vous !



**CFDT.FR**

### En signant en janvier l'accord national sur l'emploi, la CFDT a obtenu du patronat des avancées sociales qui vous concernent directement.



• Cristina, seule avec deux enfants, travaille depuis 14 ans comme **gardienne d'immeuble**. « J'ai un salaire net de 1 116 € par mois. J'ai dû prendre une mutuelle qui me coûte 124 € chaque mois. Autant dire que mes fins de mois sont difficiles. » Grâce à la signature de l'accord national sur l'emploi, Cristina, comme vous tous, pourra bénéficier d'une **complémentaire santé** payée à 50 %, au minimum, par son employeur. Des négociations sont engagées dans chaque secteur professionnel pour en prévoir les modalités. Dans le **secteur de la boucherie artisanale** par exemple, où 30 000 d'entre vous travaillent, la CFDT vient de signer un accord qui prévoit la participation de l'employeur à hauteur de 50 %.

- Vous êtes nombreux à travailler à **temps partiel**. L'accord national sur l'emploi prévoit une durée minimale de 24 heures par semaine pour tout contrat de travail à temps partiel, sauf si vous souhaitez travailler moins. Des négociations vont s'engager dans chaque secteur professionnel. La CFDT vous tiendra informés des résultats.
- Peu d'entre vous bénéficiez de **formation professionnelle**. L'accord national sur l'emploi prévoit :
  - la création pour chacun d'un compte personnel de formation, comptabilisé en heures et intégralement transférable en cas de changement d'entreprise ou de perte d'emploi ;
  - le droit au bénéfice d'un conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif prioritaire est de vous accompagner dans votre parcours professionnel pour vous permettre d'améliorer votre qualification.

# LA CFDT...

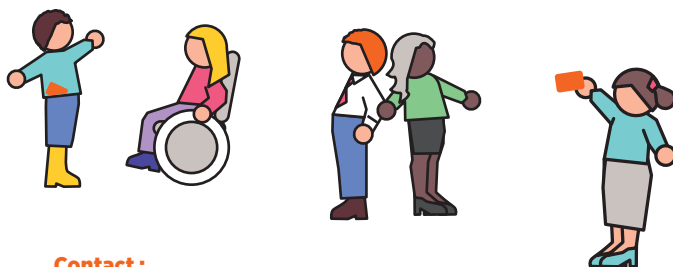
**Sur l'ensemble du territoire, la CFDT est présente dans des centaines de lieux d'accueil de proximité pour vous recevoir.**

- Axel, 20 ans, **apprenti électricien**, ne percevait plus sa rémunération d'apprenti depuis deux ans... La CFDT est intervenue auprès de son employeur qui, depuis, a décidé de régulariser sa situation. Axel a rejoint la CFDT.



- L'employeur de Georgio, **salarié du bâtiment**, avait pris l'habitude de décaler de plus en plus le paiement de son salaire. La situation de Georgio a été régularisée suite à l'intervention de la CFDT.

- Lee-ann, étudiante en 5<sup>ème</sup> année d'architecture, a travaillé comme **vendeuse à temps partiel** dans un commerce de l'habillement. Au terme de son contrat, son salaire a été divisé par deux. Elle a choisi d'adhérer à la CFDT, qui a obtenu la régularisation de son salaire, ainsi que ses congés payés.



**Contact :**

Ne pas jeter sur la voie publique.  
CFDT - Service Information Communication - Août 2013.

# SE MOBILISE POUR VOUS !

**Vous êtes 6 000, de tous les secteurs professionnels, à avoir répondu à l'enquête de la CFDT sur votre travail. Tous accordez une place importante au pouvoir d'achat.**



- Christophe, **ouvrier polisseur**, travaille dans une entreprise de 12 salariés. Nouvel adhérent à la CFDT, il est aussi nouvel élu CFDT.

*« Je viens d'être élu en mai délégué du personnel avec 8 voix. J'ai choisi la CFDT, car c'est un syndicat ouvert à la négociation.*

*J'ai d'abord informé tous mes collègues du contenu de l'accord salarial signé par la CFDT dans notre **secteur professionnel des carrières et matériaux**. J'ai ensuite demandé à l'employeur d'ouvrir une négociation dans notre entreprise. Mes collègues et moi avons trois priorités : maintenir notre pouvoir d'achat, négocier un accord d'intéressement et obtenir des tickets restaurant ou des chèques vacances. »*

- Dans le **secteur des professions judiciaires**, plusieurs dizaines de salariés ont demandé conseil à la CFDT pour que soient respectés les accords de classification. La CFDT a obtenu pour eux des rappels de salaire de 50 à 300 €.



**Vous êtes nombreux à souhaiter bénéficier des avantages sociaux que vous offrirait un comité d'entreprise (aides sociales et culturelles, comme réductions pour les vacances, etc.).**



- Fatima représente tous les mois la CFDT à la Commission sociale de l'Apasca, l'Association paritaire d'actions sociales et culturelles de **l'automobile**. « À travers mon engagement, j'apporte des réponses concrètes aux salariés

*qui connaissent des difficultés (surendettement, maladie...) ou qui ont des projets culturels (monter une pièce de théâtre, éditer un livre, construire une école en Afrique...). Il existe aussi des aides financières pour passer le permis de conduire - une aide de 300 € -, pour le logement, les transports, la restauration des apprentis... ».*

En 2011, 39 652 salariés du **secteur de l'automobile** ont été aidés.

- Pour les **salariés de l'artisanat**, la CFDT agit dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat, les CPRIA, pour y développer des actions sociales et culturelles (mesures spécifiques pour le transport et le logement des apprentis, réductions sur les places de cinéma et de spectacles...).

**L'adhésion à la CFDT est libre et confidentielle.**

En adhérant à la CFDT, je suis respecté, écouté, informé, défendu, invité à donner mon avis.

Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule. Si je ne veux pas m'investir, seulement payer une cotisation, **C'EST MON DROIT !** En retour, je suis défendu.

Si j'ai envie d'être acteur dans mon entreprise, comme par exemple délégué du personnel, l'adhésion à la CFDT me permet d'être formé et accompagné. Je découvre l'intérêt de m'investir pour apporter des résultats aux autres.